

TRAIL DE JOUQUES

13 octobre 2019



NOTE TECHNIQUE DE SECURITE



TRAIL DE JOUQUES NOTE TECHNIQUE DE SECURITE

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. DISPOSITIONS GENERALES.....	3
3. RECONNAISSANCE DES PARCOURS.....	3
3.1. Reconnaissance des parcours par l'organisation JGR.....	4
3.2. Reconnaissance par les partenaires sécurité.....	4
4. MATERIEL DES CONCURENTS	4
4.1. Modalités et règlement	4
4.2. Détail du matériel	4
5. SECURITE DES EPREUVES.....	5
5.1. Inventaire des moyens.....	5
5.1.1. Moyens propres à JGR	5
5.1.2. Moyens mis à disposition par les partenaires.....	5
5.2. Dispositif de sécurité	5
5.2.1. Epreuve du trail.....	5
5.2.1.1. Présentation	5
5.2.1.2. Dispositif de sécurité.....	6
5.2.1.3. Particularités du parcours	6
Annexe : Courbes des dénivelés des différentes épreuves	
Les plans des différents parcours	



TRAIL DE JOUQUES NOTE TECHNIQUE DE SECURITE

1. INTRODUCTION

Le Trail de Jouques est une épreuve sportive ouverte à toutes et à tous. L'édition est programmée le dimanche 13 octobre 2019. L'épreuve proposée par l'Association Jouques Génération Raid (JGR) se déroule sur la commune de Jouques, Peyrolles et Vauvenargues. Plusieurs types de parcours sont proposés 2, 3.5, 11, 17 et 31 km dont les départs sont distincts ainsi que les classements.

Ce type de manifestation implique la mise en oeuvre de différents moyens d'intervention et de communication afin de garantir un déroulement dans des conditions optimales de sécurité pour les concurrents.

Ce document décrit les dispositions mises en place par les responsables de l'Association JGR après concertation auprès des Sapeurs-Pompiers de Jouques et du Grand Site Ste Victoire.

2. DISPOSITIONS GENERALES

Pour assurer la sécurité, l'Association JGR s'appuie sur le corps des Sapeurs-Pompiers de Jouques seul organisme accrédité. De plus, JGR positionne environ 50 bénévoles sur le terrain en des points stratégiques et selon un timing minutieusement étudié (base de données des bénévoles). Chaque point de contrôle est constitué de 2 bénévoles équipés d'un système de communication radio et téléphone portable ou de panneaux indiquant la direction de la course. Ainsi, l'organisation suit le passage effectif de la totalité des concurrents à chaque point qui est en liaison directe et permanente avec le PC Course.

Une liste conforme des signaleurs sur voie ouverte à la circulation sera communiquée à la préfecture

3. RECONNAISSANCE DES PARCOURS

L'Association JGR fixe les parcours du Trail en accord avec les différentes municipalités et les propriétaires des terrains privés traversés. Les reconnaissances, nécessaires pour valider la bonne mise en place des moyens de communication et de contrôle, sont planifiées et effectuées plusieurs semaines avant la date de la manifestation.



TRAIL DE JOUQUES NOTE TECHNIQUE DE SECURITE

3.1. Reconnaissance des parcours par l'organisation JGR

L'organisation du Raid, après avoir esquissé le tracé sur carte IGN, effectue une reconnaissance de terrain des différents parcours en situation de déroulement des épreuves. L'expérience de l'organisation obtenue sur les 21 raids et les 12 trails précédents permettent de garantir la bonne disposition de l'antenne relai afin d'assurer la meilleure communication entre les différents points radio.

3.2. Reconnaissance par les partenaires sécurité

Un programme de reconnaissance des parcours est proposé aux Pompiers et au Grand Site Sainte-Victoire. Toutefois, ces partenaires sécurité, très familiers du secteur géographique et bien au fait du fonctionnement d'une telle manifestation sportive, peuvent demander à reconnaître seulement certaines zones bien particulières.

4. MATERIEL DES CONCURRENTS

Chaque concurrent souhaitant participer au Trail de Jouques doit s'inscrire sur le site www.sportips.fr. Dans tous les cas, les concurrents s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve mis à leur disposition.

Les concurrents devront présenter au moment de l'inscription soit un certificat médical de moins de 1 an certifiant qu'ils sont aptes à la course à pied en compétition, soit la licence de FFA, FFtri ou UFOLEP de l'année 2019.

4.1. Modalités et règlement

Au moment de l'émargement, il est rappelé aux concurrents le matériel obligatoire pour la participation au Trail de Jouques.

Ainsi, l'organisation informe les concurrents de son droit d'arrêter et de disqualifier les participants, en cas de défaut constaté du matériel de sécurité requis selon le règlement.

4.2. Détail du matériel

Le matériel obligatoire est le suivant (voir règlement) :

- un camel-bag ou un porte-gourde contenant 1 litre d'eau minimum
- le ravitaillement personnel solide.



TRAIL DE JOUQUES NOTE TECHNIQUE DE SECURITE

5. SECURITE DES EPREUVES

Le plan des différents parcours est donné en Annexe.

5.1. Inventaire des moyens

On présente dans ce chapitre les différents moyens (en personnel et en matériel) mis en place dans le dispositif de sécurité.

5.1.1. Moyens propres à JGR

50 bénévoles recrutés par l'organisation et positionnés sous sa responsabilité.

5 véhicules environ, équipés de radios + téléphones portables.

5.1.2. Moyens mis à disposition par les partenaires

Les partenaires sécurité de JGR mettent à disposition les moyens suivants :

- Le centre des pompiers de Jouques est informé de la manifestation sportive et possède les cartes des différents parcours afin de pouvoir intervenir le plus efficacement.
- Une convention est passée avec le SDIS concors présent sur le site(ou autre organisme accrédité).

5.2. Dispositif de sécurité

5.2.1. Epreuve du trail

Une épreuve de trail consiste à courir dans la nature sur des sentiers préférentiellement et route si nécessaire. Les distances du trail de Jouques sont les suivantes :

- 2 Km pour le parcours court enfant
- 3.5 Km pour le parcours long enfant
- 11 Km pour le parcours court adulte
- 17 km pour le parcours moyen adulte
- 31 Km pour le parcours long adulte

5.2.1.1. Présentation

L'organisation propose une épreuve de course à pied avec 5 parcours.
Chaque concurrent s'engage sur une distance avant le départ.



TRAIL DE JOUQUES NOTE TECHNIQUE DE SECURITE

Le choix du concurrent est irréversible une fois les départs donnés. Le départ du 31km est donné à 9h, celui du 17 km est à 10h, celui du 11 km est à 10h30, celui du 3.5km enfant à 11h et celui du 2km enfant à 11h15

Les départs sont donnés en colline après rassemblement au domaine Saint Antonin.

5.2.1.2. *Dispositif de sécurité*

Le dispositif mis en place pour assurer la sécurité des parcours est composé des éléments suivants :

- ❑ 1 PC Course sur le parcours (2 bénévoles) à proximité de la vigie du Concors.
- ❑ Environ 26 points de contrôle sur l'ensemble des parcours (2 bénévoles minimum chacun sur les points rouge de la carte), équipés d'une radio et d'un téléphone portable par point.
- ❑ un véhicule ouvreuse + 1 VTT, vérifiant la bonne mise en place du balisage et des postes de sécurité.
- ❑ un VTT balai ou un coureur balai selon le terrain.
- ❑ tous les parcours sont balisés par des flèches imprimées sur un carton agrafé sur un piquet en bois et de la rubalise mises en place et retirées par l'organisation.
- ❑ 1 point de ravitaillement en solide et liquide est proposé pour les parcours de 17 et 11 km, et 2 points de ravitaillement de même type sont proposés sur le parcours de 31 km.

Tous les bénévoles sont en liaison directe avec le PC Course par radio. Le matériel, loué à la société AM communication, est constitué de talkies reliés entre eux par un relai placé à la vigie de la Vautubière. Ainsi le PC Course centralise toutes les informations données par les bénévoles lors du passage des concurrents à un point de contrôle.

5.2.1.3. *Particularités du parcours*

Les véhicules se gareront sur le parking du domaine Saint Antonin.

Les concurrents seront dirigés jusqu'à la zone inscription pour le retrait des dossards puis jusqu'à la zone de départ/arrivée. La Zone inscription sera protégée de la zone parking par une voiture garée en travers du chemin. La zone Départ/Arrivée sera protégée de la D11 par une voiture garée en travers du chemin.

A partir du parking, les parcours ont été réalisés pour que les concurrents ne traversent pas de routes très fréquentées surtout lorsqu'ils se retrouvent en peloton.

A chaque traversée de route (Points de sécurité rouge), les véhicules sont informés de la course par des panneaux de sécurité type DDE. Les bénévoles sont équipés de chasubles jaunes et sont chargés de faire ralentir les véhicules et de canaliser



TRAIL DE JOUQUES NOTE TECHNIQUE DE SECURITE

les concurrents. Ceux-ci sont majeurs et détenteurs du permis de conduire. Leurs noms seront répertoriés dans la liste des signaleurs donnée à la préfecture.

Dans tous les cas, les concurrents appliqueront le code de la route. Lors du briefing de départ, l'organisation sensibilisera très fortement les concurrents pour l'application de cette règle.